

Sondage sur les demandes de rente de retraite du RRQ à 60 ans

Rapport 2021



Rédaction

Jérémie Sylvain-Morneau

Katlyn Thibodeau

Collaboration

Nathalie Paquet

Roxanne Brousseau

Mise en page

Nathalie Bilodeau

Production

Direction des communications

Date de production

Mai 2022

Ce document est disponible sur notre site Web :

retraitequebec.gouv.qc.ca

Le contenu de cette publication peut être reproduit en tout ou en partie,
à condition que la source soit mentionnée.

Pour tout renseignement, tout commentaire ou toute suggestion, s'adresser à :

Direction de la statistique et de l'analyse quantitative

Retraite Québec

Case postale 5200

Québec (Québec)

G1K 7S9

sondages@retraitequebec.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN – 978-2-550-96044-7 (PDF)

© Retraite Québec

Table des matières

Liste des tableaux et des graphiques	4
Faits saillants	5
Introduction.....	7
Méthodologie en bref.....	8
Présentation des résultats.....	9
Résultats du sondage.....	10
Situation au moment de la demande de rente de retraite du RRQ	10
Incitatif à reporter la demande de rente de retraite du RRQ	12
Situation à l'égard du marché du travail	13
Formulaire <i>Demande simplifiée de rente de retraite</i>.....	15
Raisons pour demander sa rente de retraite du RRQ à 60 ans	17
Influence d'un régime de retraite de l'employeur	27
Conclusion	31
Annexe I Méthodologie détaillée.....	32
Population cible.....	32
Base de sondage	32
Plan d'échantillonnage et stratification.....	33
Taille et répartition de l'échantillon	33
Évaluation du sondage.....	36
Annexe II Questionnaire	38

Liste des tableaux et des graphiques

Tableau 1 : Âge auquel le bénéficiaire dit avoir commencé à recevoir un revenu de retraite.....	10
Tableau 2 : Planification initiale de la retraite.....	10
Tableau 3 : Influence de la rente de retraite du RRQ payable à 60 ans sur le moment de la demande	11
Tableau 4 : Influence de la pandémie sur le moment pour demander sa rente de retraite du RRQ	11
Tableau 5 : Incitation à reporter au-delà de vos 60 ans votre demande de rente de retraite du RRQ.....	12
Tableau 6 : Incitatifs à demander sa rente de retraite du RRQ plus tard	12
Tableau 7 : Situation de travail au moment de la demande de rente de retraite du RRQ.....	13
Tableau 8 : Passage du travail à la retraite – réduction du temps de travail	13
Tableau 9 : Passage du travail à la retraite – même emploi ou le même genre d’emploi.....	13
Tableau 10 : Raison principale pour avoir continué de travailler	14
Tableau 11 : Présence sur le marché du travail	14
Tableau 12 : Âge prévu pour arrêter définitivement de travailler	15
Tableau 13 : Raisons des bénéficiaires pour avoir demandé leur rente de retraite à 60 ans	17
Tableau 14 : Conseils au sujet du meilleur moment pour retirer la rente du RRQ	18
Tableau 15 : Conseils demandés au sujet de la demande de rente de retraite du RRQ	18
Tableau 16 : Connaissance de la réduction appliquée à la rente de retraite	19
Tableau 17 : Connaissance du caractère permanent de la réduction appliquée à la rente	19
Tableau 18 : Âge auquel les bénéficiaires 60 demanderaient leur rente si c’était à refaire	20
Tableau 19 : Âge auquel les bénéficiaires 60 demanderaient leur rente si c’était à refaire - détail	20
Tableau 20 : Revenus provenant d’un régime de retraite d’un employeur, fonds de pension.....	21
Tableau 21 : Autres sources de revenus.....	21
Tableau 22 : Pourcentage que représente la rente de retraite RRQ sur les revenus actuels.....	22
Tableau 23 : Capacité des bénéficiaires 60 à assumer leurs obligations financières si l’âge pour demander la rente de retraite était plus élevé	22
Tableau 24 : Niveau d’accord avec divers énoncés portant sur la planification financière de la retraite.....	25
Tableau 25 : Niveau de vie dans les années à venir	26
Tableau 26 : Raisons pour lesquelles le niveau de vie se détériorera	26
Tableau 27 : Revenu des bénéficiaires 60 (âgés de 60 ans) selon qu’ils possèdent un régime de retraite d’employeur ou non.....	27
Tableau 28 : Situation de travail des bénéficiaires 60 (âgés de 60 ans) selon qu’ils possèdent un régime de retraite d’employeur ou non	28
Tableau 29 : La demande de la rente de retraite à 60 ans des bénéficiaires 60 (âgés de 60 ans) selon qu’ils possèdent un régime de retraite ou non	29
Tableau 30 : La situation financière des bénéficiaires 60 (âgés de 60 ans) selon qu’ils possèdent un régime de retraite ou non.....	30
Graphique 1 : Utilisation du formulaire de demande simplifiée	15
Graphique 2 : Influence du formulaire de demande simplifiée.....	16
Graphique 3 : Confiance face à sa situation financière	23
Graphique 4 : Niveau d’accord avec les énoncés portant sur la planification financière de la retraite.....	15

Erreur ! Signet non défini.

Faits saillants

Le sondage a été réalisé auprès de trois cohortes de bénéficiaires ayant demandé la rente de retraite du Régime de rentes du Québec (RRQ) à 60 ans, âgées respectivement de 60 ans, de 65 ans et de 70 ans.

Légende

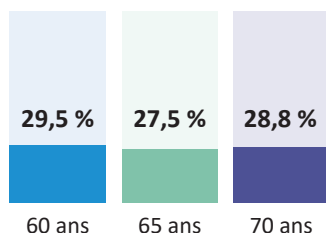
60 ans

65 ans

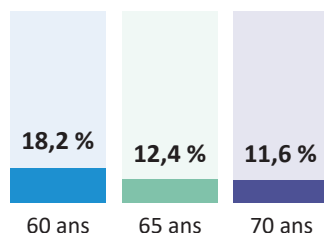
70 ans

Principale raison pour demander la rente de retraite du RRQ à 60 ans

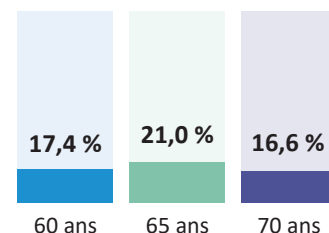
J'avais besoin de ce revenu.



Je voulais en profiter.

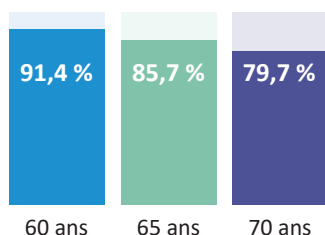


J'y avais droit.

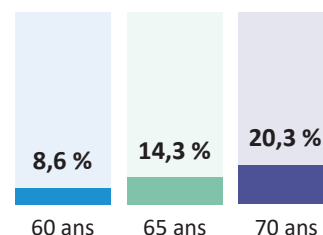


Âge auquel demander la rente si c'était à refaire

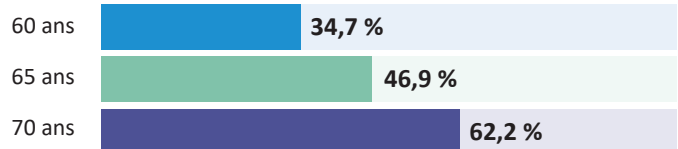
Au même âge.



Plus tard.



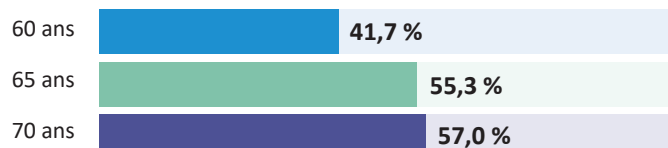
Énoncés au sujet de la situation financière des retraités



avaient **cessé de travailler complètement** au moment de recevoir leur rente de retraite du Régime de rentes du Québec.



seraient **capables d'assumer leurs obligations financières** si l'âge pour demander la rente de retraite était plus élevé.



ont actuellement des **revenus provenant d'un régime de retraite d'un employeur**.

Énoncés au sujet de la situation financière des retraités

Lorsque vous avez demandé votre rente du RRQ, il était préférable de la recevoir tout de suite plutôt que d'attendre à plus tard pour obtenir une rente d'un montant plus élevé.

En accord

En désaccord

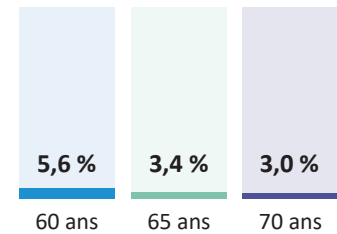
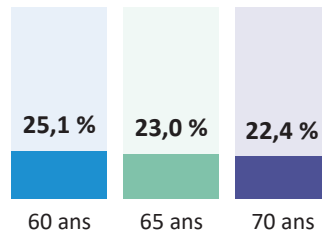
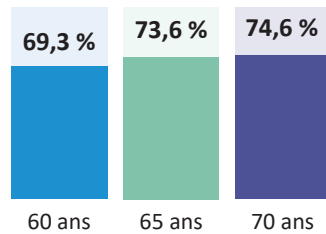


Vous croyez que vous aurez suffisamment d'argent tout au long de la retraite.

En accord

En désaccord

Je ne sais pas;
je refuse de répondre



Introduction

Depuis 1984, les personnes cotisant au Régime de rentes du Québec (RRQ) peuvent demander leur rente de retraite à compter de l'âge de 60 ans. Au cours des années qui ont suivi l'entrée en vigueur de cette mesure, l'âge moyen pour demander la rente de retraite a diminué rapidement année après année, pour se stabiliser à la fin des années 1990. Depuis 2000, l'âge moyen des nouveaux bénéficiaires de la rente de retraite du RRQ est d'environ 62 ans.

Lorsqu'une personne demande sa rente de retraite à 60 ans, un facteur de réduction est appliqué au calcul de sa rente et en affecte le montant tout au long de sa retraite. Le montant de la rente de cette personne aurait donc pu être plus élevé si elle avait attendu à 65 ans pour la demander. On comprend donc qu'avec l'espérance de vie qui ne cesse d'augmenter, il devient de plus en plus important pour une personne de choisir l'option la plus appropriée entre demander sa rente à 60 ans ou attendre plus tard pour le faire.

Retraite Québec a réalisé un premier sondage, en 2012, dans le but de connaître les raisons pour lesquelles les gens demandent leur rente de retraite à 60 ans et leur degré de satisfaction à l'égard de cette décision quelques années plus tard. Toutefois, le contexte a déjà beaucoup changé depuis 2012. En effet, depuis 2014, il n'est plus nécessaire d'avoir cessé de travailler pour demander la rente de retraite du RRQ et le facteur de réduction de la rente de retraite a été modifié, et peut maintenant atteindre 0,6 % pour chaque mois entre le début de la retraite et le 65^e anniversaire de naissance. À cela s'ajoutent plusieurs mesures qui ont été apportées pour améliorer le système de retraite québécois, dont la création des régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER) en 2014 et l'implantation du régime supplémentaire du Régime de rentes du Québec en 2019.

C'est donc la seconde fois que l'exercice actuel de ce sondage est réalisé, et ses résultats alimenteront encore la réflexion sur l'évolution de la rente de retraite. Il visait les personnes qui ont demandé leur rente de retraite à 60 ans et qui étaient âgées de 60 ans, de 65 ans ou de 70 ans au moment de la collecte. Ce document en présente les résultats.

La première section présente brièvement la méthodologie utilisée dans ce sondage. La section suivante est composée des résultats du sondage selon différents thèmes liés à la demande de rente de retraite du RRQ à 60 ans. Le document se termine par une conclusion, alors que la méthodologie détaillée ainsi que le questionnaire se trouvent en annexes.

Méthodologie en bref

Population visée



Personnes qui ont demandé leur rente de retraite du Régime de rentes du Québec dans les 6 mois suivant leur 60^e anniversaire de naissance.

Sondage



Comment?

Collecte téléphonique
effectuée par SOM



Quand?

Du 29 avril au
8 juin 2021

Base

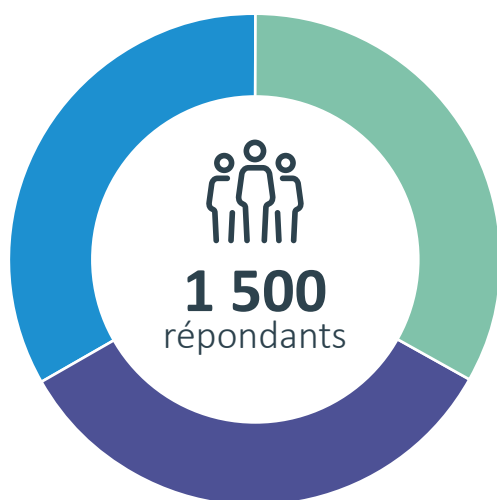
L'échantillon initial des personnes visées par ce sondage est extrait de la banque de diffusion des données administratives de Retraite Québec.



95 %

Taux de confiance

Répartition des répondants par cohorte



60 ans

500 répondants

Taux de réponse : **38,8 %**

Marge d'erreur maximale : **4,3 %**

65 ans

500 répondants

Taux de réponse : **35,3 %**

Marge d'erreur maximale : **4,4 %**

70 ans

500 répondants

Taux de réponse : **33,7 %**

Marge d'erreur maximale : **4,4 %**

Des explications plus détaillées de la méthodologie et le questionnaire se trouvent respectivement aux annexes 1 et 2.

Présentation des résultats

Dans le texte, le terme « bénéficiaires 60 » désigne les personnes qui ont commencé à recevoir leur rente de retraite du Régime de rentes du Québec dans les six mois suivant leur 60^e anniversaire de naissance.

Dans les tableaux de résultats, les différences significatives entre les cohortes (60 ans, 65 ans et 70 ans) sont indiquées en caractères gras. Les points suivants expliquent comment les interpréter :

- Si le caractère gras est appliqué sur le résultat d'une cohorte parmi les trois, cela signifie que ce résultat est significativement différent des deux autres.
- Si le caractère gras est affecté aux résultats de deux des trois cohortes, cela signifie que la différence se trouve sur ces deux résultats. Ainsi, aucun écart affectant l'autre résultat (celui qui n'est pas en caractère gras) n'a été détecté.
- Si le caractère gras est placé sur les résultats des trois cohortes, cela signifie que ces trois résultats sont significativement différents les uns par rapport aux autres.

Il est bon de noter que la modalité « Autre » accompagnée d'un « * » n'a pas été considérée dans les tests de comparaison de proportions.

D'autres croisements ont aussi été testés à l'aide du test de Chi-Deux pour vérifier la présence d'un lien entre les variables pour un seuil statistique de 5 %.

En raison de l'arrondissement des résultats, la somme des proportions de certains tableaux peut être légèrement supérieure ou inférieure à 100 %.

Résultats du sondage

Situation au moment de la demande de rente de retraite du RRQ

Qu'ils soient aujourd'hui âgés de 60, de 65 ou de 70 ans, les bénéficiaires qui ont demandé leur rente de retraite à 60 ans (ci-après appelés « les bénéficiaires 60 ») ont majoritairement commencé à recevoir un revenu de retraite à ce moment, soit à 60 ans (respectivement 81 %, 74 %, et 68 % selon la cohorte).

Près du quart des bénéficiaires 60 qui ont 70 ans disent avoir commencé à recevoir une rente de retraite avant 60 ans (25 %). Par le fait même, la proportion de ceux qui disent avoir commencé à recevoir un revenu de retraite à 60 ans (68 %) est significativement plus faible que celle observée chez les 65 ans (74 %) et chez les 60 ans (81 %).

Tableau 1 : Âge auquel le bénéficiaire dit avoir commencé à recevoir un revenu de retraite

Âge	60 ans (%)	65 ans (%)	70 ans (%)
Moins de 55 ans	3,6	4,0	5,6
55 ans	4,8	5,4	6,4
56-59 ans	10,1	10,4	13,2
60 ans	80,8	73,7	67,6
Plus de 60 ans*	0,6	6,4	7,1

* La rente de retraite du Régime de rentes du Québec étant considérée comme un revenu de retraite, personne n'aurait dû fournir cette réponse. Ceci confirme la difficulté pour la population de bien saisir la notion de « revenu de retraite ».

Entre 81 % et 86 % des bénéficiaires affirment qu'il était prévu qu'ils demandent leur rente de retraite du RRQ à 60 ans dans la planification initiale de leur retraite.

Tableau 2 : Planification initiale de la retraite

Avait prévu de demander la rente à 60 ans	60 ans (%)	65 ans (%)	70 ans (%)
Oui	81,2	85,7	80,8
Non	18,8	14,3	19,2

Les bénéficiaires 60 ayant un régime de retraite de l'employeur sont plus nombreux à avoir planifié de demander leur rente de retraite du RRQ à 60 ans (55 %) que ceux qui n'en ont pas (42 %). Les bénéficiaires ayant demandé des conseils quant au moment de demander la rente de retraite du RRQ sont aussi plus nombreux (44 %) à avoir prévu demander leur rente de retraite du RRQ à 60 ans que ceux qui n'ont pas demandé de conseils (34 %).

Quel que soit l'âge des bénéficiaires 60, près de 60 % d'entre eux affirment que le choix du moment pour demander leur rente de retraite du RRQ a été influencé par le fait que la rente de retraite peut être payable à partir de 60 ans. Bien que les questions n'aient pas été formulées exactement de la même façon que lors du sondage réalisé en 2012, cette situation semble très différente de celle observée à ce moment. À l'époque, 63 % des 60 ans, 70 % des 65 ans et 73 % des 70 ans avaient déclaré ne pas avoir été influencés par le fait que la rente est payable à partir de 60 ans dans leur décision quant au moment de prendre leur retraite.

Tableau 3 : Influence de la rente de retraite du RRQ payable à 60 ans sur le moment de la demande

A été influencé(e) par la rente payable à 60 ans	60 ans (%)	65 ans (%)	70 ans (%)
Oui	60,1	57,8	58,7
Non	39,9	42,2	41,3

Parmi les bénéficiaires 60 âgés de 60 ans qui n'avaient pas prévu de demander leur rente de retraite du RRQ à 60 ans, près de 27 % ont été influencés par la pandémie de COVID-19 dans leur choix du moment pour demander leur rente. Cette question n'a été posée qu'aux bénéficiaires âgés de 60 ans. La reconnaissance officielle de la pandémie étant associée au début de l'année 2020, elle ne pouvait être un facteur ayant influencé la planification de la retraite des personnes des deux autres cohortes.

Tableau 4 : Influence de la pandémie de COVID-19 sur le moment pour demander sa rente de retraite du RRQ

A été influencé(e) par la pandémie	60 ans (%)
Oui	26,7
Non	73,3

Incitatif à reporter la demande de rente de retraite du RRQ

Peu importe la cohorte, environ 26 % des bénéficiaires 60 mentionnent que des incitatifs auraient pu les encourager à reporter leur demande de rente de retraite.

Tableau 5 : Incitation à reporter au-delà de 60 ans la demande de rente de retraite du RRQ

Aurait pu être incité(e) à reporter	60 ans (%)	65 ans (%)	70 ans (%)
Oui	26,2	25,6	26,2
Non	73,8	74,4	73,8

Le principal incitatif est d'ordre économique : « Raisons financières ». Les autres incitatifs les plus mentionnés sont présentés au tableau 6.

Tableau 6 : Incitatifs à demander sa rente de retraite du RRQ plus tard

Incitatifs	60 ans (%)	65 ans (%)	70 ans (%)
Raisons financières	34,7	34,4	34,6
Une meilleure santé	13,8	11,9	13,0
Continuer à travailler (prendre sa retraite plus tard, etc.)	10,6	16,0	12,8
Meilleures conditions de travail	7,2	0,8	3,3
Avoir un emploi (le conserver, s'en trouver un, etc.)	5,6	4,1	8,1
L'absence de pandémie	4,7	–	–
Une situation familiale favorable	4,1	5,8	3,2
Avoir l'horaire de travail désiré (nombre d'heures désiré, etc.)	3,2	1,7	0,8
Meilleure planification (sans précision)	3,1	1,7	–
Augmenter ses rentes (sans précision)	2,4	5,1	6,5
Augmenter ses rentes des régimes publics	2,4	8,5	3,3
Augmenter sa rente du régime de retraite de l'employeur	2,4	2,5	5,5
Recevoir des conseils différents (la retraite lui a été conseillée, etc.)	1,6	2,6	4,0
Aucune raison	0,9	–	2,4
Connaître le moment de son décès	0,8	1,7	1,6
Meilleure gestion gouvernementale (politiques plus favorables, etc.)	–	1,7	0,8
Ne pas avoir de régime de retraite au travail	–	1,6	–
Autre	2,4	-	–

Situation à l'égard du marché du travail

Près de 60 % des bénéficiaires 60 ne travaillaient pas ou ont cessé de travailler au moment de demander leur rente. Les bénéficiaires âgés de 70 ans (70 %) sont significativement plus nombreux que ceux âgés de 60 ans (46 %) à avoir arrêté de travailler au moment de demander la rente du RRQ ou avant. Cela n'est pas surprenant, puisque les bénéficiaires de 70 ans ont demandé leur rente du RRQ avant 2014, alors qu'il était nécessaire d'avoir cessé de travailler pour demander la rente. Cela dit, près d'une personne sur trois dans cette cohorte a quand même mentionné qu'elle n'avait pas cessé complètement de travailler, sans doute parce qu'elle était retournée en emploi après le début de sa rente.

Tableau 7 : Situation de travail au moment de la demande de rente de retraite du RRQ

Avait cessé de travailler complètement au moment de commencer à recevoir la rente	60 ans (%)	65 ans (%)	70 ans (%)
Oui	45,8	55,0	69,7
Non	54,2	45,0	30,3

Parmi les bénéficiaires 60 qui n'avaient pas cessé de travailler au moment de demander leur rente ou avant ce moment, les bénéficiaires âgés de 70 ans (61 %) sont significativement plus nombreux que ceux âgés de 60 ans (24 %) et de 65 ans (32 %) à avoir réduit leur temps de travail.

Tableau 8 : Passage du travail à la retraite – réduction du temps de travail

Avait réduit son temps de travail au moment de commencer à recevoir la rente	60 ans (%)	65 ans (%)	70 ans (%)
Oui	24,2	31,8	60,7
Non	75,8	68,2	39,3

Parmi les bénéficiaires 60 qui n'avaient pas cessé de travailler au moment de demander leur rente ou avant ce moment, les bénéficiaires âgés de 60 ans (85 %) sont significativement plus nombreux que ceux âgés de 70 ans (74 %) à occuper le même type d'emploi au moment de demander la rente de retraite du RRQ.

Ces proportions diminuent à entre 72 % et 75 % (selon la cohorte) si on regarde uniquement les personnes qui ont également réduit leur temps de travail. Cela souligne le fait qu'au moment de commencer à recevoir leur rente, plusieurs bénéficiaires choisissent d'occuper un emploi différent et de réduire leur temps de travail.

Tableau 9 : Passage du travail à la retraite – même emploi ou genre d'emploi

Même emploi ou genre d'emploi au moment de recevoir la rente	60 ans (%)	65 ans (%)	70 ans (%)
Oui	85,2	82,1	73,8
Non	14,8	17,9	26,2

La principale raison évoquée par les bénéficiaires 60 pour expliquer le fait d’avoir continué de travailler après avoir demandé sa rente de retraite du RRQ est aussi d’ordre économique (« Pour des raisons financières »). L’autre raison la plus mentionnée est le simple goût de continuer de travailler.

Tableau 10 : Raison principale pour avoir continué de travailler

Raisons principales pour avoir continué de travailler	60 ans (%)	65 ans (%)	70 ans (%)
Pour des raisons financières	54,1	54,0	46,1
Avait le goût de travailler/Voulait continuer de travailler	23,9	22,3	25,9
Ne savait pas comment occuper son temps/S'ennuyait	7,1	6,0	12,6
N'a pas encore l'âge de la retraite (attend d'avoir 65 ans)	5,3	4,1	3,4
Santé s'est améliorée	3,1	0,9	1,9
Pour respecter ce qui a été prévu (a planifié la prendre plus tard, etc.)	1,9	2,3	–
A été sollicité(e) par son employeur	1,1	2,6	1,4
En raison de la pandémie de COVID-19	0,8	–	–
A trouvé un emploi à temps partiel (nombre d'heures réduit, etc.)	0,8	0,4	–
Conjoint travaille encore (veut cesser de travailler en même temps [...])	0,8	0,9	0,7
Travailleur autonome (sans précision)	0,4	1,8	4,0
N'avait pas le choix de continuer à travailler (sans précision)	0,4	1,3	–
Pour agrémenter sa vie sociale (continuer à sortir, voir des gens, etc.)	0,4	0,9	0,7
Par motivation professionnelle	–	1,0	–
À cause de changements dans la situation familiale (divorce, décès, etc.)	–	0,5	2,0
Parce que c'était une occasion	–	0,5	0,7
Autre	–	0,4	0,7

Les bénéficiaires 60 âgés de 60 ans (51 %) sont significativement plus nombreux que les bénéficiaires 60 âgés de 65 ans (28 %) et de 70 ans (9 %) à être présents sur le marché du travail au moment du sondage.

Tableau 11 : Présence sur le marché du travail

Présentement sur le marché du travail	60 ans (%)	65 ans (%)	70 ans (%)
Oui	50,5	27,6	9,1
Non	49,5	72,4	90,9

On constate qu'un nombre considérable de bénéficiaires 60 qui sont toujours sur le marché du travail ne savent pas à quel âge ils vont arrêter de travailler : ils sont en effet 33 % des bénéficiaires 60 âgés de 60 ans, 44 % de ceux âgés de 65 ans et 59 % de ceux âgés de 70 ans à n'avoir pas arrêté cette décision. Parmi ceux ayant déclaré un âge prévu, l'âge mentionné se situe principalement dans la catégorie 65 à 69 ans pour les bénéficiaires 60 âgés de 60 ans et ceux âgés de 65 ans. Pour les bénéficiaires 60 âgés de 70 ans ayant déclaré un âge prévu d'arrêt définitif de travail, la catégorie de l'âge prévu mentionnée la plus souvent est celle de 70 à 74 ans.

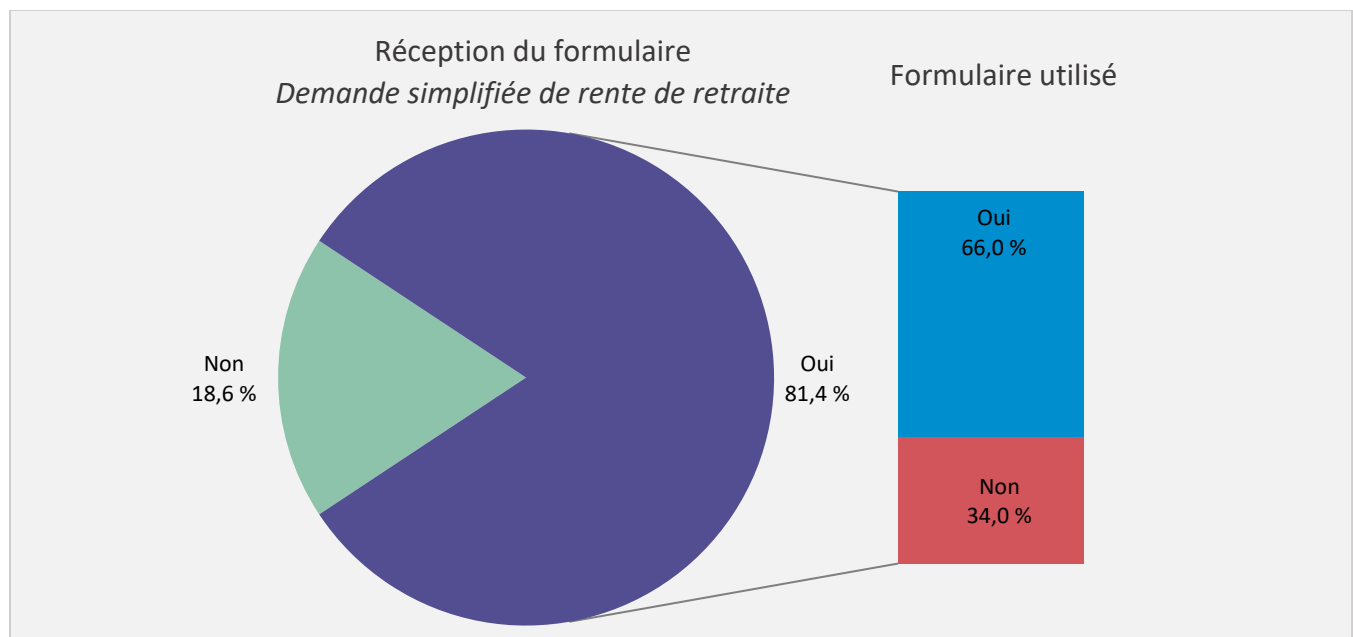
Tableau 12 : Âge prévu pour arrêter définitivement de travailler

Âge prévu pour arrêter définitivement de travailler	60 ans (%)	65 ans (%)	70 ans (%)
60 à 64 ans	15,9	0,7	–
65 à 69 ans	42,3	32,7	2,2
70 à 74 ans	3,6	9,3	21,8
75 ans ou plus	1,6	5,8	10,3
Jamais	3,2	7,3	6,6
Ne sait pas /Ne répond pas	33,4	44,2	59,1

Formulaire *Demande simplifiée de rente de retraite*

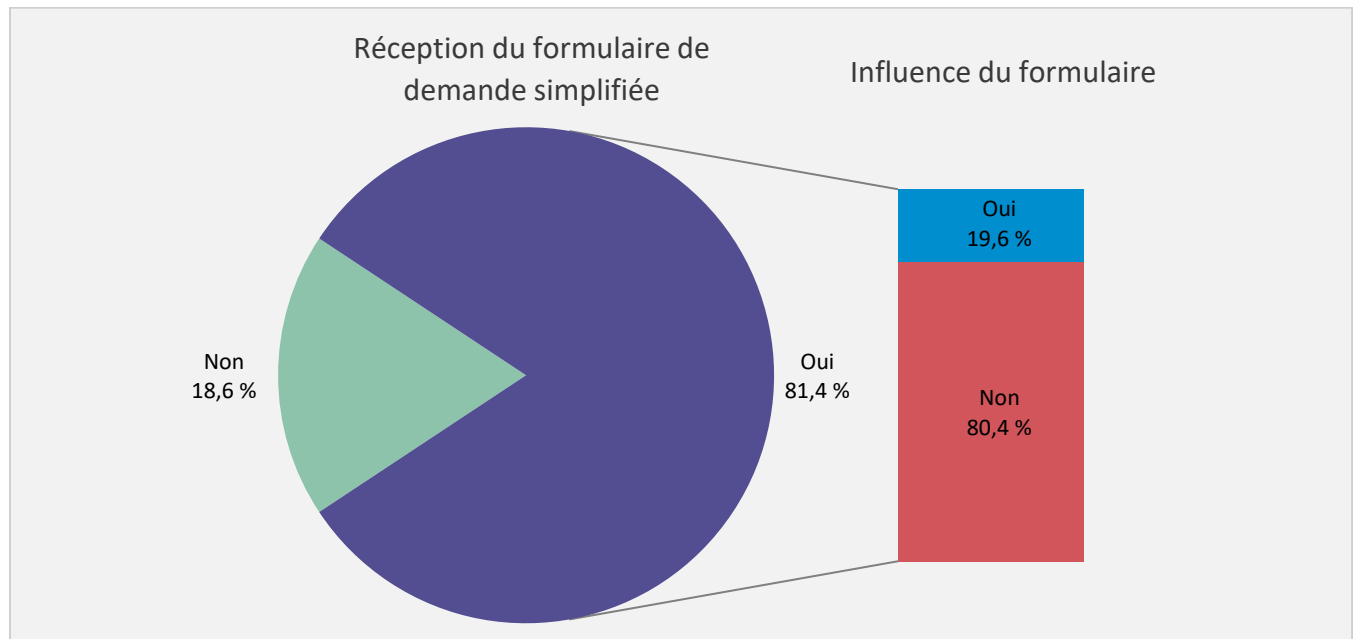
Le formulaire *Demande simplifiée de rente de retraite* a été envoyé à près de 81 % des bénéficiaires 60 âgés de 60 ans, et il a été utilisé par près de 66 % de ceux-ci.

Graphique 1 : Utilisation du formulaire de demande simplifiée



Près de 20 % des bénéficiaires 60 âgés de 60 ans ayant reçu le formulaire *Demande simplifiée de rente de retraite* affirment que ce dernier les a influencés dans leur décision quant au moment de demander la rente de retraite.

Graphique 2 : Influence du formulaire *Demande simplifiée de rente de retraite*



Dans la sous-population composée des bénéficiaires 60 qui ont 60 ans et qui ont reçu le formulaire, 33 % de ceux qui ont répondu ne pas avoir prévu demander la rente à 60 ans disent avoir été influencés par le formulaire. Il demeure néanmoins que la majorité affirme ne pas avoir été influencée par le formulaire (67 %).

Raisons pour demander sa rente de retraite du RRQ à 60 ans

Les questions analysées dans cette section portent sur le choix que les bénéficiaires ont fait de demander leur rente de retraite à 60 ans.

La première question de cette section porte sur les motifs évoqués par les bénéficiaires 60 pour avoir demandé leur rente de retraite à 60 ans. La plupart ont fait ce choix parce qu'ils avaient besoin de ce revenu, parce qu'ils voulaient en profiter ou parce qu'ils y avaient droit. Entre 7 % et 8 % des bénéficiaires 60, selon la cohorte, mentionnent que l'avenir est incertain, et entre 8 % et 12 % disent que c'était plus avantageux pour eux.

Tableau 13 : Raisons des bénéficiaires pour avoir demandé leur rente de retraite à 60 ans

Principales raisons pour demander la rente avant 65 ans	60 ans (%)	65 ans (%)	70 ans (%)
Avait besoin de ce revenu	29,5	27,5	28,8
Voulait en profiter	18,2	12,4	11,6
Y avait droit	17,4	21,0	16,6
L'avenir est incertain	7,9	6,6	7,0
C'est plus avantageux	7,7	11,6	11,3
À cause de son état de santé	4,7	4,2	4,9
Un spécialiste financier (comptable, conseiller financier) lui a conseillé	2,0	1,6	1,2
Avait déjà arrêté de travailler	2,0	1,8	4,9
Avait prévu cesser de travailler avant 65 ans (planifié en ce sens, etc.)	1,6	2,5	1,6
À cause de la pandémie de COVID-19	1,4	–	–
C'était une façon de maintenir son revenu tout en diminuant les heures travaillées	1,2	2,4	1,0
Était admissible à une rente de retraite acceptable	1,2	1,8	0,8
Était démotivé(e) au travail	0,8	0,4	1,2
A perdu son emploi	0,6	0,8	0,6
Était obligé(e) de prendre sa retraite	0,6	0,6	3,5
On lui a conseillé (sans précision)	0,4	0,8	1,1
Autre	2,0	3,0	2,5
Aucune	0,6	0,8	1,4

Conseils sur la demande de rente de retraite du RRQ

Un peu plus de 40 % des bénéficiaires 60 ont demandé des conseils afin d'évaluer le meilleur moment pour demander leur rente de retraite du RRQ (42 % pour les bénéficiaires 60 âgés de 60 ans; 44 % pour ceux âgés de 65 ans, et 42 % pour ceux âgés de 70 ans).

Tableau 14 : Conseils au sujet du meilleur moment pour retirer la rente du RRQ

A demandé des conseils sur le moment de demander la rente	60 ans (%)	65 ans (%)	70 ans (%)
Oui	42,1	43,5	41,7
Non	57,9	56,5	58,3

Les conseillers financiers et conseillères financières sont les personnes les plus souvent consultées pour ce faire, peu importe l'âge des bénéficiaires 60 (28 % de ceux âgés de 60 ans; 29 % de ceux âgés de 65 ans, et 27 % de ceux âgés de 70 ans). Viennent ensuite les comptables ainsi que les planificateurs financiers et planificatrices financières.

Tableau 15 : Conseils demandés au sujet de la demande de rente de retraite du RRQ

Auprès de qui?	60 ans (%)	65 ans (%)	70 ans (%)
Conseiller(-ère) financier(-ère)	28,3	29,0	26,8
Comptable	18,9	21,0	12,9
Planificateur(-trice) financier(-ère)	12,4	10,3	9,9
Famille	10,6	4,2	7,5
Ami(e)	9,1	8,1	4,4
Collègue de travail	4,3	1,4	3,9
Institution financière (caisse ou banque)	3,9	3,3	0,5
Retraite Québec	2,9	2,3	4,9
Employeur (ressources humaines, administration, etc.)	2,9	9,4	11,4
Syndicat (représentant[e] syndical[e])	2,5	2,8	3,4
Organisme public	1,0	1,9	2,5
Fiscaliste	1,0	1,4	–
Personnes qui reçoivent déjà leur rente de retraite (sans précision)	0,5	0,5	0,5
Lors d'un cours de préparation à la retraite	0,5	2,4	6,5
Autre	1,4	1,9	5,0

Connaissances liées à la rente de retraite du RRQ

Le facteur de réduction de la rente de retraite est un concept assez bien connu des bénéficiaires 60 puisque selon la cohorte, entre 89 % et 93 % d'entre eux savaient que leur rente serait réduite en la demandant à 60 ans. Les résultats vont dans le même sens pour ce qui est de la connaissance du caractère permanent de la rente réduite. En effet, selon la cohorte, entre 92 % et 95 % des bénéficiaires 60 qui savaient que leur rente serait réduite savaient aussi que cette réduction s'appliquerait à leur rente pour le reste de leur vie (tableau 17). Néanmoins, les 70 ans sont proportionnellement moins nombreux que les bénéficiaires 60 âgés de 60 ans à avoir su que la rente serait réduite (89 % contre 93 %).

Tableau 16 : Connaissance de la réduction appliquée à la rente de retraite

Était au courant de la réduction de la rente	60 ans (%)	65 ans (%)	70 ans (%)
Oui	92,8	90,6	89,1
Non/Ne sait pas	7,2	9,4	10,9

Tableau 17 : Connaissance du caractère permanent de la réduction appliquée à la rente

Était au courant du caractère permanent de la réduction de la rente	60 ans (%)	65 ans (%)	70 ans (%)
Oui	92,4	95,2	92,5
Non/Ne sait pas	7,6	4,8	7,5

Bien que si c'était à refaire, la majorité des bénéficiaires 60 (entre 80 % et 91 % selon la cohorte) redemanderait la rente de retraite au même âge, cette proportion diminue à mesure que les bénéficiaires avancent en âge.

Tableau 18 : Âge auquel les bénéficiaires 60 demanderaient leur rente si c'était à refaire

Décision sur l'âge de la demande de rente si c'était à refaire	60 ans (%)	65 ans (%)	70 ans (%)
Au même âge	91,4	85,7	79,7
Plus tard	8,6	14,3	20,3

Chez ceux qui ont répondu qu'ils demanderaient leur rente plus tard si c'était à refaire, la plupart attendraient à 65 ans ou plus tard pour la demander (67 % chez les 60 ans, 83 % chez les 65 ans et 95 % chez les 70 ans).

Tableau 19 : Âge auquel les bénéficiaires 60 qui attendraient plus tard demanderaient leur rente si c'était à refaire

Âge	60 ans (%)	65 ans (%)	70 ans (%)
61 à 64 ans	32,8	17,0	4,9
65 ans	59,7	78,8	83,0
66 ans et plus	7,5	4,2	12,1

Les bénéficiaires 60 qui ne savaient pas que la rente serait réduite sont proportionnellement plus nombreux (38 %) que les autres (13 %) à affirmer qu'ils demanderaient leur rente plus tard si c'était à refaire. Ce résultat est cependant fourni à titre indicatif seulement, le nombre de répondants ayant ces caractéristiques étant très petit.

Situation financière

Cette section présente les différentes sources de revenus à la retraite des bénéficiaires 60. Le tableau 20 renseigne dans un premier temps sur l'existence pour eux ou non d'un régime de retraite de l'employeur et donc, d'un fonds de pension, et le tableau 21, sur les autres sources de revenus à la retraite. De 42 % à 57 % des bénéficiaires 60 peuvent compter sur des revenus provenant d'un régime de retraite de l'employeur.

Chez les 60 ans, près de 40 % ont des revenus d'emploi, et cette proportion diminue à 22 % chez les 65 ans, puis à 8 % chez les 70 ans. Selon la cohorte, entre 12 % et 13 % des bénéficiaires 60 puisent une partie de leur revenu dans un régime enregistré d'épargne-retraite comme un REER, un CRI ou un FERR. Par ailleurs, 16 % des bénéficiaires 60 qui ont 60 ans comptent uniquement sur la rente de retraite du RRQ pour subvenir financièrement à leurs besoins. Cette proportion est significativement plus élevée chez les bénéficiaires 60 âgés de 60 ans que celle de ceux âgés de 65 ans et de 70 ans.

Tableau 20 : Revenus provenant d'un régime de retraite d'un employeur, d'un fonds de pension

Revenus d'un régime de retraite d'un employeur, comme un fonds de pension	60 ans (%)	65 ans (%)	70 ans (%)
Oui	41,7	55,3	57,0
Non	58,3	44,7	43,0

Tableau 21 : Autres sources de revenus

Sources de revenus	60 ans (%)	65 ans (%)	70 ans (%)
Revenus d'emploi	39,1	22,2	7,8
Régime enregistré d'épargne-retraite (REER, CRI, FERR, fonds FTQ)	13,3	12,2	13,4
Actifs (dividendes, intérêts, revenus de placement)	5,4	8,0	8,0
Assurance-emploi	2,6	1,4	0,2
Rente de conjoint survivant	1,6	1,8	2,3
Régime de retraite de l'employeur	2,4	3,2	3,4
Immeubles à revenus/Revenus de location	2,4	2,2	1,8
Indemnités d'accident du travail (CNESST)	1,0	1,0	0,2
Rente de la CCQ (Commission de la construction du Québec)	0,6	0,4	0,6
Pension de la Sécurité de la vieillesse du fédéral (SV)	0,4	58,1	59,7
Aucune (à part la rente du RRQ)	16,4	7,4	9,9
Autre	5,7	5,8	10,1

Entre 79 % et 83 % des bénéficiaires 60 estimerait que la rente de retraite du RRQ représente moins de 50 % de l'ensemble de leurs revenus actuels. Il faut toutefois utiliser ces résultats avec prudence, car la non-réponse à la question est élevée (entre 10 % et 14 % selon la cohorte), et l'écoute téléphonique du prétest a révélé que cette question était difficile pour les répondants.

Tableau 22 : Pourcentage que représente la rente de retraite RRQ sur les revenus actuels¹

Pourcentage de la rente du RRQ sur les revenus actuels	60 ans (%)	65 ans (%)	70 ans (%)
Moins de 25 %	53,1	51,8	44,7
Entre 25 % et 49 %	28,9	31,4	34,0
Entre 50 % et 74 %	4,0	6,0	5,8
Entre 75 % et 99 %	1,2	0,8	0,8
100 %	3,0	0,6	0,8
Ne sait pas/Ne répond pas	9,9	9,5	13,9

Le prochain tableau montre qu'entre 17 % et 23 % des bénéficiaires 60 ne pensent pas qu'ils auraient été en mesure d'assumer leurs obligations financières jusqu'au moment de la demande de rente de retraite du RRQ si l'âge minimal pour la demander avait été plus élevé que 60 ans. Comme en 2012, cette proportion est plus élevée chez les répondants qui vivent seuls (29 %) que chez les répondants qui vivent en couple (16 %).

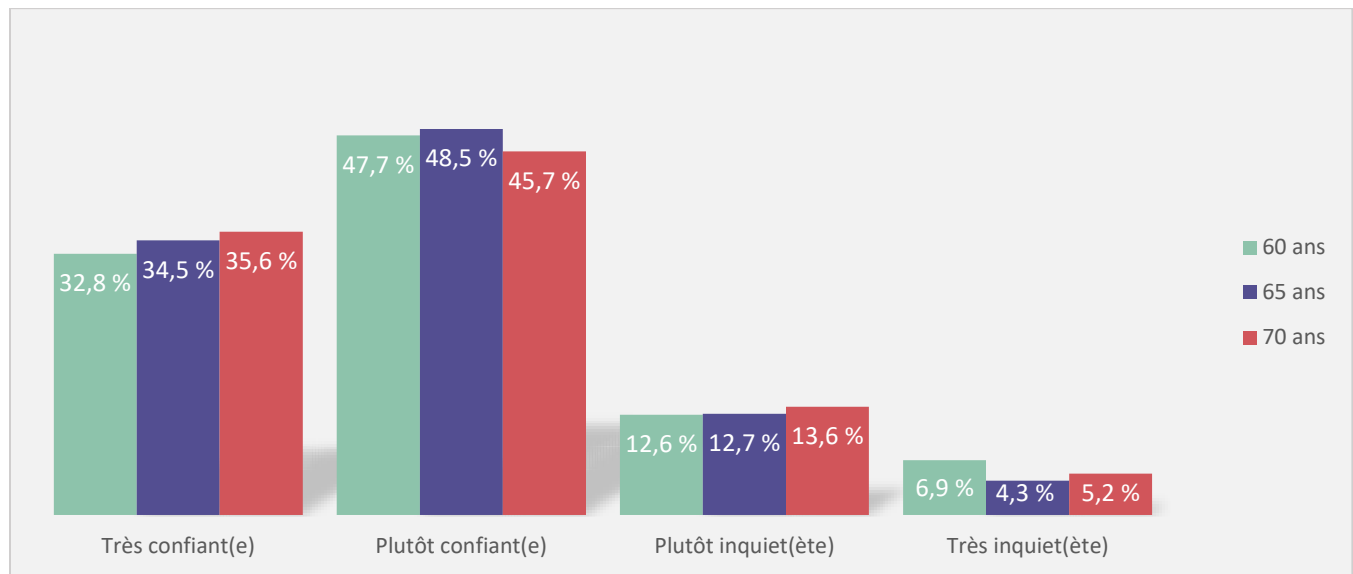
Tableau 23 : Capacité des bénéficiaires 60 à assumer leurs obligations financières si l'âge pour demander la rente de retraite avait été plus élevé

Aurait été en mesure d'assumer ses obligations financières si l'âge minimal avait été plus élevé	60 ans (%)	65 ans (%)	70 ans (%)
Oui	81,0	82,8	77,1
Non	19,0	17,2	22,9

1. On note certaines incohérences dans les réponses des bénéficiaires 60 pour cette question. En effet, certains répondants ont déclaré n'avoir aucune autre source de revenus que la rente du RRQ, mais peu d'entre eux ont déclaré que la rente de retraite du RRQ représente 100 % de l'ensemble de leurs revenus.

Comme c'était le cas en 2012, la confiance en sa situation financière ne varie pas en fonction de l'âge du bénéficiaire 60, qui sont un peu plus de 80 % à se dire très ou plutôt confiants. De plus, les bénéficiaires 60 des trois cohortes qui vivent seuls (23 %) sont proportionnellement plus nombreux que ceux qui vivent en couple (16 %) à être inquiets face à leur situation financière. C'est également le cas pour ceux qui attendraient plus tard pour demander leur rente si c'était à refaire : 33 % se disent inquiets face à leur situation financière, comparativement à 15 % pour ceux qui demanderaient leur rente au même âge (15 %).

Graphique 3 : Confiance face à sa situation financière²



² Aucune différence significative dans les résultats des tests de comparaison entre les proportions des différentes cohortes.

La prochaine question invitait les bénéficiaires 60 à donner leur accord ou leur désaccord au regard de six énoncés. Les points suivants résument les résultats à cette question :

- Les bénéficiaires 60 âgés de 60 ans sont significativement plus nombreux à être d'accord avec l'énoncé « L'évaluation de vos besoins financiers fait partie de vos préoccupations actuelles » (68 %) que les bénéficiaires des deux autres cohortes (62,0 %).
- De manière similaire, les personnes de 60 ans sont significativement moins nombreuses à être d'accord avec l'énoncé « Vous pensez que vous avez suffisamment épargné pour la retraite » (60 %) que les bénéficiaires des deux autres cohortes (69 %). Les bénéficiaires 60 qui vivent seuls sont proportionnellement plus nombreux à être en désaccord avec cet énoncé (44 % contre 29 % pour ceux qui vivent en couple).
- Pour toutes les cohortes, un peu plus de la moitié des bénéficiaires 60 disent qu'avant de recevoir un revenu de retraite, ils étaient préoccupés par la planification de leur retraite.
- Environ 90 % des bénéficiaires 60 se disent d'accord avec l'énoncé suivant : « Lorsque vous avez demandé votre rente de retraite du RRQ, il était plus important de recevoir une rente tout de suite, même un montant plus faible, plutôt qu'une rente d'un montant plus élevé plus tard ». Notons cependant que cette proportion est significativement plus élevée chez les 65 ans (93 %) que chez les 70 ans (89 %).
- Pour les trois cohortes, un peu plus des trois quarts des bénéficiaires 60 pensent qu'ils ont des revenus suffisants pour maintenir leur niveau de vie.
- Entre 69 % et 75 % des bénéficiaires 60 sont en accord avec l'énoncé suivant : « Vous croyez que vous aurez suffisamment d'argent tout au long de la retraite. ».
- Pour toutes les cohortes, les bénéficiaires 60 qui affirment qu'ils feraient leur demande de rente plus tard si c'était à refaire sont plus nombreux que les autres, en proportion, à penser ne pas avoir suffisamment épargné pour la retraite, à penser que leurs revenus ne sont pas suffisants pour maintenir leur niveau de vie et à croire qu'ils n'auront pas suffisamment d'argent tout au long de leur retraite. Ils sont également proportionnellement plus nombreux à être en désaccord avec le fait qu'il était plus important, au moment de demander leur rente de retraite, d'avoir un montant plus petit tout de suite plutôt qu'un montant plus élevé plus tard.

Tableau 24 : Degré d'accord avec divers énoncés portant sur la planification financière de la retraite

Énoncés	60 ans (%)	65 ans (%)	70 ans (%)
a) L'évaluation de vos besoins financiers fait partie de vos préoccupations actuelles.			
En accord	68,0	61,9	62,0
En désaccord	32,0	38,1	38,0
b) Vous pensez que vous avez suffisamment épargné pour la retraite.			
En accord	60,2	69,1	68,6
En désaccord	39,8	30,9	31,4
c) Avant de recevoir un revenu de retraite, vous étiez préoccupé par la planification de votre retraite.			
En accord	55,0	55,8	55,0
En désaccord	45,0	44,2	45,0
d) Lorsque vous avez demandé votre rente de retraite du RRQ, il était plus important de recevoir une rente tout de suite, même un montant plus faible, plutôt qu'une rente d'un montant plus élevé plus tard.			
En accord	91,5	93,3	88,6
En désaccord	8,5	6,7	11,4
e) Vous pensez que vous avez des revenus suffisants pour maintenir votre niveau de vie.			
En accord	78,3	79,7	78,4
En désaccord	21,7	20,3	21,6
f) Vous croyez que vous aurez suffisamment d'argent tout au long de la retraite.			
En accord	73,4	76,2	76,9
En désaccord	26,6	23,8	23,1

Pour les trois cohortes, moins de 10 % des bénéficiaires 60 croient que leur niveau de vie s’améliorera pour les années à venir. La majorité pense plutôt que le niveau de vie restera le même, et cette proportion est plus élevée chez les 60 ans (72 %) que chez les 70 ans (66 %).

Tableau 25 : Niveau de vie dans les années à venir

Croit que, pour les années à venir, son niveau de vie...	60 ans (%)	65 ans (%)	70 ans (%)
... s’améliorera	9,3	7,8	9,0
... restera le même	72,1	67,2	65,9
... se détériorera	18,5	25,0	25,1

Comme ce fut observé lors du sondage en 2012, les principales causes citées au sujet d’une détérioration du niveau de vie sont la hausse du coût de la vie, le manque de revenus et la non-indexation des revenus de retraite. Il est intéressant de remarquer que les 60 ans sont plus inquiets au sujet d’un manque de revenus que les 70 ans (28 % contre 13 %), alors qu’ils sont moins préoccupés que les 70 ans par la non-indexation de leurs revenus de retraite (1 % contre 12 %).

Tableau 26 : Raisons pour lesquelles le niveau de vie se détériorera

Raisons pour que le niveau de vie se détériore	60 ans (%)	65 ans (%)	70 ans (%)
Augmentation du coût de la vie	51,9	57,6	64,5
Manque de revenus	27,6	22,5	12,9
Revenu de retraite qui n’est pas indexé	1,2	6,7	12,0
Anticipation des dépenses importantes liées à son état de santé	3,3	5,7	4,1
Mauvaise gestion du gouvernement	3,4	3,4	2,4
Âge (le fait de vieillir, etc.)	4,6	0,8	2,5
Fin de la vie active (retraite, ne plus travailler)	1,1	2,4	-
Isolement (solitude, vivre seul, etc.)	-	-	1,6
Mauvaise conjoncture économique	2,3	-	-
N’a pas de régime de retraite	2,2	-	-
Mauvaise planification financière (dépenses sous-estimées)	-	0,8	-
Autre	2,3		

Influence d'un régime de retraite de l'employeur

De manière à alléger le texte et à faciliter la compréhension, seuls les résultats des bénéficiaires 60 âgés de 60 ans sont présentés dans cette section. Toutefois, les tendances décrites ici s'appliquent également pour les 65 ans et les 70 ans.

Le revenu apparaît comme un facteur important à considérer lors de l'analyse des comportements et des attitudes entourant la décision de demander sa rente de retraite du RRQ.

Il y a une association significative entre le revenu des bénéficiaires 60 et le fait qu'ils possèdent ou non un régime de retraite de l'employeur. Il n'est pas surprenant de constater que ceux qui peuvent compter sur un régime de retraite de leur employeur ont des revenus plus élevés. Le tableau ci-dessous montre que seulement 4 % des bénéficiaires 60 de 60 ans qui ont un régime de retraite ont un revenu de 15 000 \$ ou moins, alors qu'ils représentent 18 % de ceux qui n'ont pas de régime de retraite.

Tableau 27 : Revenu des bénéficiaires 60 (âgés de 60 ans) selon qu'ils possèdent un régime de retraite de l'employeur ou non

Revenu personnel	Bénéficiaires 60 qui ont un régime de retraite (%)	Bénéficiaires 60 qui n'ont pas de régime de retraite (%)	Ensemble (%)
15 000 \$ ou moins	4,4 %	17,8 %	12,2 %
15 000 \$ - 30 000 \$	26,1 %	29,8 %	28,2 %
30 000 \$ - 45 000 \$	26,9 %	24,1 %	25,2 %
45 000 \$ - 60 000 \$	25,2 %	13,7 %	18,5 %
60 000 \$ - 75 000 \$	4,9 %	4,1 %	4,4 %
75 000 \$ ou plus	5,7 %	4,1 %	4,8 %
Ne sait pas/Ne répond pas	6,8 %	6,4 %	6,6 %

Le fait de détenir un régime de retraite est aussi lié à la scolarité. Alors que 17 % des bénéficiaires 60 de 60 ans qui ont un régime de retraite ont un diplôme universitaire, cette proportion est de seulement 9 % chez ceux qui n'en ont pas. Notons qu'il n'y a aucune différence quant au sexe.

Cela dit, il devient intéressant de voir quel est l'effet de détenir un régime de retraite sur les trois thèmes abordés dans le questionnaire, soit la situation de travail, la demande de la rente de retraite à 60 ans et la situation financière des bénéficiaires 60.

D'abord, le fait de compter sur un régime de retraite de l'employeur a un effet direct sur la situation de travail des bénéficiaires 60. Les points suivants résument les données présentées au tableau 28 :

- Les détenteurs d'un régime de retraite ont commencé à recevoir un revenu de retraite plus jeune que les autres. En effet, 40 % des bénéficiaires 60 qui ont un régime de retraite ont commencé à recevoir un revenu de retraite avant 60 ans, comparativement à seulement 3 % chez ceux qui n'en ont pas.
- Les détenteurs d'un régime de retraite de l'employeur sont proportionnellement plus nombreux que les autres à avoir arrêté de travailler avant de commencer à recevoir leur rente de retraite du RRQ ou au moment de recevoir cette rente (68 % contre 30 %).
- Les bénéficiaires 60 qui n'ont pas de régime de retraite sont plus nombreux en proportion à être encore sur le marché du travail (66 % contre 29 %).
- Pour 67 % des détenteurs d'un régime de retraite, aucune raison ne les aurait incités à reporter la demande de leur rente de retraite du RRQ, comparativement à 81 % de ceux qui n'en ont pas.

Tableau 28 : Situation de travail des bénéficiaires 60 (âgés de 60 ans) selon qu'ils possèdent un régime de retraite de l'employeur ou non

Variables influentes	Bénéficiaires 60 qui ont un régime de retraite (%)	Bénéficiaires 60 qui n'ont pas de régime de retraite (%)	Ensemble (%)
Âge auquel a commencé à recevoir un revenu de retraite			
55 ans ou moins	18,3 %	1,4 %	8,5 %
56-59 ans	21,9 %	1,7 %	10,1 %
60 ans	59,3 %	96,2 %	80,8 %
61 ans ou plus	0,5 %	0,7 %	0,6 %
Situation de travail			
A arrêté complètement de travailler avant de commencer à recevoir la rente de retraite du RRQ	16,0 %	7,6 %	11,1 %
A arrêté complètement de travailler au moment où a commencé à recevoir la rente de retraite du RRQ	52,3 %	22,3 %	34,9 %
A réduit son temps de travail au moment où a commencé à recevoir la rente de retraite du RRQ	10,6 %	14,8 %	13,1 %
A maintenu son temps de travail au moment où a commencé à recevoir la rente de retraite du RRQ	21,2 %	55,2 %	41,0 %
Toujours sur le marché du travail			
Oui	29,4 %	65,5 %	50,5 %
Non	70,6 %	34,5 %	49,5 %
Incitatif pour reporter la demande de rente			
Aucune raison	66,8 %	80,6 %	74,9 %
Raisons financières	13,4 %	5,6 %	8,8 %
Une meilleure santé	4,0 %	3,1 %	3,5 %
Autre	15,8 %	10,7 %	12,8 %

Le fait de compter sur un régime de retraite de l'employeur a aussi une influence sur quelques variables en lien avec le choix qu'ont fait les bénéficiaires 60 de demander leur rente à 60 ans. Les points suivants résument les données présentées au tableau 29 :

- La grande majorité des bénéficiaires 60 qui ont un régime de retraite savait que le montant de leur rente serait réduit (97 %). Cette proportion est légèrement plus faible chez ceux qui n'ont pas de régime de retraite (90 %).
- De manière similaire, 96 % des bénéficiaires 60 qui ont un régime de retraite savaient que la réduction de leur rente s'appliquerait pour toujours, alors que cette proportion est de 90 % chez ceux qui n'ont pas de régime de retraite.
- Les bénéficiaires 60 qui ont un régime de retraite sont significativement plus nombreux à avoir demandé des conseils avant de faire leur demande de rente afin d'évaluer le meilleur moment pour demander leur rente de retraite (50 % contre 36 %).

Tableau 29 : La demande de la rente de retraite à 60 ans des bénéficiaires 60 (âgés de 60 ans) selon qu'ils possèdent un régime de retraite ou non

Variables influentes	Bénéficiaires 60 qui ont un régime de retraite (%)	Bénéficiaires 60 qui n'ont pas de régime de retraite (%)	Ensemble (%)
Savait que le montant de la rente serait réduit			
Oui	96,6 %	90,0 %	92,8 %
Non/Ne sait pas	3,4 %	10,0 %	7,2 %
Savait que la réduction s'appliquerait pour toujours			
Oui	96,0 %	89,7 %	92,4 %
Non/Ne sait pas	4,0 %	10,3 %	7,6 %
A demandé des conseils quant au meilleur moment pour demander sa rente			
Oui	50,0 %	36,4 %	42,1 %
Non	50,0 %	63,6 %	57,9 %

Enfin, le fait de compter sur un régime de retraite de l'employeur a aussi un lien avec la situation financière des bénéficiaires 60. Les points suivants résument les données présentées au tableau 30 :

- Chez les détenteurs de régime de retraite, on trouve une plus grande proportion de bénéficiaires 60 très confiants face à leur situation financière (39 %) comparativement aux autres (29 %).
- Les bénéficiaires 60 qui ont un régime de retraite sont proportionnellement plus nombreux (72 %) que ceux qui n'en ont pas (52 %) à penser qu'ils ont suffisamment épargné pour la retraite.
- Les bénéficiaires 60 qui ont un régime de retraite sont proportionnellement plus nombreux (85 %) que ceux qui n'en ont pas (73 %) à penser qu'ils ont des revenus suffisants pour maintenir leur niveau de vie.

Tableau 30 : La situation financière des bénéficiaires 60 (âgés de 60 ans) selon qu'ils possèdent un régime de retraite ou non

Variables influentes	Bénéficiaires 60 qui ont un régime de retraite (%)	Bénéficiaires 60 qui n'ont pas de régime de retraite (%)	Ensemble (%)
Niveau de confiance face à sa situation financière			
Très confiant	38,8 %	28,6 %	32,8 %
Plutôt confiant	48,7 %	47,0 %	47,7 %
Plutôt inquiet	9,0 %	15,1 %	12,6 %
Très inquiet	3,5 %	9,2 %	6,9 %
Vous pensez que vous avez suffisamment épargné pour la retraite.			
En accord	71,8 %	51,8 %	60,2 %
En désaccord	28,2 %	48,2 %	39,8 %
Vous pensez que vous avez des revenus suffisants pour maintenir votre niveau de vie.			
En accord	85,4 %	73,2 %	78,3 %
En désaccord	14,6 %	26,8 %	21,7 %
Vous croyez que vous aurez suffisamment d'argent tout au long de la retraite.			
En accord	79,3 %	62,2 %	69,3 %
En désaccord	17,3 %	30,7 %	25,1 %
Ne sait pas/Ne répond pas	3,3 %	7,1 %	5,6 %

Conclusion

Les points qui suivent ressortent de l'analyse des résultats du sondage au regard des trois thèmes abordés dans le questionnaire.

La situation en lien avec le marché du travail

Depuis 2012, le contexte entourant le marché du travail a bien changé. Alors qu'en 2012 il était nécessaire d'avoir cessé de travailler pour faire la demande de rente de retraite du RRQ, on observe aujourd'hui que bien des gens travaillent toujours au moment de demander leur rente. La principale motivation pour avoir continué à travailler citée est « pour des raisons financières ». Les bénéficiaires 60 âgés de 60 ans sont les plus nombreux à être encore sur le marché du travail présentement.

La demande de rente de retraite du RRQ à 60 ans

Il est bon de noter que la majorité des bénéficiaires 60 avaient prévu de demander leur rente de retraite du RRQ à 60 ans. Un peu moins de la moitié des bénéficiaires 60 ont demandé conseil quant au meilleur moment de demander la rente de retraite du RRQ. Pour les trois cohortes, près du trois quarts des bénéficiaires 60 mentionnent que rien n'aurait pu les inciter à demander leur rente de retraite du RRQ plus tard. Si c'était à refaire, la plupart des bénéficiaires 60 demanderaient leur rente de retraite du RRQ au même âge. La principale raison évoquée pour avoir demandé sa rente de retraite du RRQ avant l'âge de 65 ans est « d'avoir besoin de ce revenu ». La grande majorité des bénéficiaires 60 savaient que la rente serait réduite et parmi ceux-ci presque tous connaissaient le caractère permanent de cette réduction.

La situation financière

Si l'âge minimal pour demander la rente de retraite du RRQ était plus élevé, environ un bénéficiaire sur cinq ne serait pas en mesure d'assumer ses obligations financières et se dit plutôt ou très inquiet face à sa situation financière.

L'influence d'un régime de retraite de l'employeur

Le sondage révèle qu'environ la moitié des bénéficiaires 60 détient un régime de retraite de l'employeur.

Les résultats du sondage démontrent de manière explicite que d'avoir un régime de retraite de l'employeur a une influence sur le moment et la façon de prendre sa retraite. En effet, les bénéficiaires 60 qui ont un régime de retraite arrêtent généralement de travailler avant ceux qui n'ont pas de régime de retraite, et ils commencent à recevoir un revenu de retraite plus jeunes.

Annexe I

Méthodologie détaillée

Population cible

La population visée est constituée de personnes qui ont demandé leur rente de retraite du Régime de rentes du Québec dans les 6 mois suivant leur 60^e anniversaire (âge en début de rente de 60 ans à 60 ans et 6 mois) et qui font partie des cohortes suivantes :

- 60 ans : personnes âgées de 60 ans et 6 mois ou plus et de moins de 61 ans;
- 65 ans : personnes âgées de 65 ans et 6 mois ou plus et de moins de 66 ans;
- 70 ans : personnes âgées de 70 ans ou plus et de moins de 71 ans.

La décision de laisser un délai d'au moins 6 mois après l'atteinte de 60 ou de 65 ans, selon le cas, a été prise dans le but de laisser aux gens un certain temps pour s'adapter à leur nouvelle situation avant d'avoir à se prononcer dans le cadre du sondage. En effet, à 60 ans, les personnes ont commencé à recevoir leur rente de retraite du Régime de rentes du Québec et à 65 ans, elles ont vécu l'harmonisation de leurs revenus de retraite avec la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG) du gouvernement fédéral ou encore la coordination de leur régime complémentaire de retraite avec les rentes publiques.

Base de sondage

La base de sondage utilisée pour tirer l'échantillon initial des personnes visées par ce sondage est la banque de diffusion des données administratives de Retraite Québec. Les tableaux A-1 à A-3 présentent les caractéristiques de la population visée.

Tableau A-1 : Répartition des bénéficiaires 60 de la cohorte 60 ans selon la région et le sexe

Sexe	RMR Québec	RMR Montréal	Autres RMR	Total
Homme	1 083	4 014	6 200	11 297
Femme	851	3 290	5 295	9 436
Total	1 934	7 304	11 495	20 733

Tableau A-2 : Répartition des bénéficiaires 60 de la cohorte 65 ans selon la région et le sexe

Sexe	RMR Québec	RMR Montréal	Autres RMR	Total
Homme	2 302	6 901	10 574	19 777
Femme	1 891	5 678	9 659	17 228
Total	4 193	12 579	20 233	37 005

Tableau A-3 : Répartition des bénéficiaires 60 de la cohorte 70 ans selon la région et le sexe

Sexe	RMR Québec	RMR Montréal	Autres RMR	Total
Homme	1 671	5 004	7 341	14 016
Femme	1 759	5 834	6 464	14 057
Total	3 430	10 838	13 805	28 073

Plan d'échantillonnage et stratification

Le plan d'échantillonnage est stratifié proportionnel selon les régions (RMR de Québec, RMR de Montréal, ailleurs au Québec), l'âge (cohortes 60 ans, 65 ans et 70 ans) et le sexe.

Taille et répartition de l'échantillon

La taille de l'échantillon et sa répartition ont été fixées pour produire des estimations suffisamment précises aux fins du sondage tout en tenant compte du budget disponible pour sa réalisation.

Compte tenu de ces facteurs, le nombre de personnes répondantes attendues a été fixé à environ 1 500, ce qui devait permettre d'estimer une proportion de l'ordre de 50 %, avec une marge d'erreur d'environ 3 %.

Questionnaire

Le questionnaire est semblable à celui utilisé pour le sondage de 2012. Il comporte une vingtaine de questions, et en plus des questions sociodémographiques, il abordait les sujets suivants :

- la situation au moment de la demande de rente de retraite du RRQ;
- les incitatifs à demander sa rente de retraite du RRQ plus tard;
- la situation à l'égard du marché du travail;
- le formulaire *Demande simplifiée*;
- la principale raison de demander la rente de retraite du RRQ à 60 ans;
- la connaissance du facteur de réduction de la rente lorsque celle-ci est demandée à 60 ans;
- la situation financière à ce moment et les perceptions sur la situation financière future de la personne répondante.

La firme de sondage SOM a réalisé l'informatisation du questionnaire pour ses systèmes d'entrevues assistées par ordinateur. Elle a également effectué la traduction anglaise du questionnaire.

Le questionnaire utilisé lors de la collecte des données est présenté à l'annexe II.

Collecte des données

La collecte des données au moyen d'entrevues téléphoniques assistées par ordinateur a eu lieu entre le 29 avril et le 8 juin 2021. Les entrevues ont été réalisées en français ou en anglais, au choix du répondant ou de la répondante. Jusqu'à 13 appels ont été faits pour tenter de joindre les individus échantillonnés. À l'issue de la période de collecte, la durée moyenne des entrevues s'élevait à 10,2 minutes. Les résultats de la collecte des données sont présentés au tableau A-4.

Au total, 1 685 personnes ont accepté de participer au sondage, mais seulement 1 500 ont rempli un questionnaire et ont été considérés comme répondants. Un total de 169 individus ont été déclarés inadmissibles, et 20 individus joints parlaient une autre langue que le français et l'anglais.

Le taux de réponse (T_{rep}) obtenu est de **32,4 %**. Ce taux s'obtient par l'équation suivante :

$$T_{rep} = \frac{F}{(C \times T_{ad} + D + F)}$$

où T_{ad} est le taux d'admissibilité, qui renseigne sur la proportion de cas admissibles parmi tous ceux pour lesquels l'admissibilité peut être établie. Ce taux est obtenu de la façon suivante :

$$T_{ad} = \frac{D + F}{D + E + F}$$

Le taux de réponse ainsi calculé correspond au rapport du nombre de personnes répondantes sur le nombre estimé de personnes admissibles. La définition des autres variables est fournie au tableau A-4.

Tableau A-4 : Résultats de la collecte des données

		Résultats observés
Échantillon de départ (A)		4 877
Non-répondants (admissibilité inconnue)* (C)	Ménages non répondants	1 463
	Refus du ménage	264
	Appel sans réponse	49
	Message laissé sur le répondant	297
	Incapacité/décès/problème de langue	78
	Autres langues	20
	Impossibilité de joindre	755
Non-répondants (admissibilité connue) (D)	Individus non répondants	1 745
	Refus de la personne	1 301
	Impossibilité de joindre/non-disponibilité	328
	Absence prolongée	69
	Incomplet	47
Cas non admissibles (E)	Individus non admissibles	169
Entretiens téléphoniques réalisés (F)		1 500

* Pour ces cas, il n'y a pas eu de contact avec un ménage, ou bien le contact a eu lieu, mais il n'a pas permis d'établir le statut d'admissibilité.

La firme de sondage SOM a réalisé une recherche automatisée des numéros de téléphone manquants dans le but d'améliorer le taux de réponse. Malgré cet effort, le nombre d'individus non joints est demeuré élevé. C'est ce qui explique entre autres le faible taux de réponse obtenu.

Pondération

La pondération permet d'associer à chaque répondante ou répondant au sondage le poids qui correspond en quelque sorte au nombre de personnes de la population visée qu'elle ou il représente.

L'utilisation du poids lors du calcul des estimations permet de rapporter les données des répondants à la population visée, et de faire ainsi les inférences adéquates pour cette population, bien qu'elle n'ait pas été observée dans sa totalité. L'échantillon effectif, constitué des répondants, comporte en effet une certaine « distorsion » par rapport à la population visée, ce qui nécessite des redressements. L'objectif de ces redressements est de réduire le biais éventuel occasionné par la non-réponse et de corriger les erreurs de couverture (sous-couverture ou surcouverture).

La pondération a été effectuée par SOM en inférant les résultats des données de population fournies par Retraite Québec selon la cohorte, la région et le sexe. La poststratification contribue simultanément à diminuer un éventuel biais de non-réponse et à corriger la sous-couverture. L'ajustement consiste à modifier la pondération pour s'assurer que la distribution pondérée des personnes répondantes est conforme à la distribution de la population visée en fonction de certaines variables sociodémographiques. Les variables qui ont servi à l'ajustement sont la région, l'âge et le sexe.

Tableau A-5 : Portrait des bénéficiaires avec une demande de rente de retraite du RRQ à 60 ans selon la cohorte

Caractéristiques	Répartition des bénéficiaires 60 (%)		
	60 ans	65 ans	70 ans
Niveau de scolarité			
Primaire	5,6	4,2	6,9
Secondaire	57,6	52,3	42,4
Collégial	24,5	21,2	23,4
Universitaire	12,3	22,3	27,3
Situation de vie			
En couple	71,6	68,7	66,2
Seul(e)	22,9	28,1	30,9
Autre (proches, etc.)	5,5	3,2	3,0
Revenu personnel			
15 000 \$ ou moins	13,1	12,3	10,7
15 001 \$ à 30 000 \$	30,2	29,0	37,2
30 001 \$ à 45 000 \$	27,0	25,2	25,4
45 001 \$ à 60 000 \$	19,8	15,7	15,6
60 001 \$ à 75 000 \$	4,7	9,5	4,6
75 001 \$ et plus	5,1	8,2	6,4
Langue			
Français	93,9	96,4	95,6
Anglais	6,1	3,6	4,4
Sexe			
Homme	45,5	46,6	44,4
Femme	54,5	53,4	55,6

Évaluation du sondage

Dans tout sondage statistique, les estimations produites sont entachées d'erreurs. Ces erreurs peuvent être liées à l'échantillonnage, c'est-à-dire au fait que l'on enquête seulement sur une partie de la population observée, ou être occasionnées par d'autres facteurs que l'échantillonnage, par exemple un taux de réponse jugé insuffisant, une faiblesse de la base de sondage, des questions difficiles à interpréter, des erreurs de saisie.

Erreurs liées à l'échantillonnage

L'erreur d'échantillonnage est la différence entre les estimations tirées d'un échantillon et les paramètres résultant d'un recensement de la population entrepris dans les mêmes conditions. Une mesure de l'erreur d'échantillonnage utilisée dans le sondage est la marge d'erreur. Celle-ci est en fait une mesure de précision de l'estimation. Le tableau A-6 présente la précision de diverses proportions à l'aide de la marge d'erreur. Ces erreurs sont contrôlables *a priori* par le choix du plan de sondage le plus représentatif possible de la population et par la détermination d'une taille d'échantillon qui détermine la précision.

Tableau A-6 : Précision des proportions*

Proportion (%)	Marge d'erreur (%)	Marge d'erreur (%)	Marge d'erreur (%)	Marge d'erreur (%)
	Ensemble	60 ans	65 ans	70 ans
99 ou 1	±0,5	±0,9	±0,9	±0,9
95 ou 5	±1,1	±1,9	±1,9	±1,9
90 ou 10	±1,5	±2,6	±2,6	±2,6
80 ou 20	±2,1	±3,5	±3,5	±3,5
70 ou 30	±2,4	±4,0	±4,0	±4,0
60 ou 40	±2,5	±4,2	±4,3	±4,3
50 (marge maximale)	±2,6	±4,3	±4,4	±4,4

* La marge d'erreur varie selon la valeur de la proportion estimée : elle est plus grande lorsque la proportion est voisine de 50 % et plus petite à mesure que la proportion s'éloigne de 50 %.

Erreurs non liées à l'échantillonnage

Parmi les sources d'erreur non attribuables à l'échantillonnage, la plus importante demeure la non-réponse. En effet, plus le taux de non-réponse est élevé, plus le risque de biais devient grand, les répondants et répondantes pouvant posséder des caractéristiques différentes de celles des personnes non répondantes. La pondération décrite précédemment vise à réduire ce biais.

La non-réponse partielle a également été analysée. La non-réponse est dite « partielle » lorsque seulement une partie d'un questionnaire a été remplie. Il est habituel de considérer qu'un taux de non-réponse partielle inférieur à 5 % ne devrait pas susciter d'inquiétude. La non-réponse à chaque question a été évaluée. La plupart des questions affichent un taux de non-réponse partielle d'au plus 5 %. Pour les questions ayant un taux de non-réponse partielle supérieur à 5 % (revenu personnel (Q20), avoir suffisamment d'argent tout au long de la retraite (Q14f) et incitatif à demander sa rente plus tard pour le sous-ensemble des personnes ayant dit que quelque chose aurait pu les inciter à le faire (Q3A)), le taux de non-réponse partielle est tout de même inférieur à 10 %.

Méthode d'analyse

Étant donné la présence d'un plan d'échantillonnage stratifié proportionnel, une attention particulière doit être portée aux méthodes d'analyse.

Pour la production d'estimations simples, comme la proportion de bénéficiaires 60 âgés de 60 ans ayant un régime de retraite de l'employeur, il est nécessaire de tenir compte de la pondération et du plan de sondage. Ainsi, les estimations ont été produites au moyen des procédures spécifiques aux plans de sondage complexes du logiciel SAS (Statistical Analysis System).

Comme pour la production d'estimations simples, le test du Chi-Deux est évalué à l'aide des procédures spécifiques aux plans de sondage complexes de SAS.

Le test statistique ChiDeux a permis de vérifier la présence d'un lien entre les variables pour un seuil statistique de 5 %.

La comparaison des résultats entre les trois cohortes étudiées a été faite à l'aide de tests de différences sur les proportions, pour un niveau de confiance de 95 %.

Annexe II

Questionnaire

Q_Bi Bonjour (bonsoir), je suis... de la firme de recherche SOM. Nous sommes mandatés par Retraite Québec, anciennement connue sous le nom de Régie des rentes du Québec, pour réaliser une étude auprès de personnes qui reçoivent la rente de retraite du Régime de rentes du Québec. Cette étude a pour but de mieux connaître la situation des personnes qui reçoivent la rente de retraite. Est-ce que c'est un bon moment pour vous? * Soyez assuré que les réponses que vous donnerez aux questions demeureront confidentielles et n'auront aucun impact sur votre dossier personnel à Retraite Québec.

Q_1a *Bonjour (bonsoir),* Puis-je parler à ... s'il vous plaît? *Bonjour (bonsoir), je suis... de la firme de recherche SOM. Nous sommes mandatés par Retraite Québec, anciennement connue sous le nom de Régie des rentes du Québec, pour réaliser une étude auprès de personnes qui reçoivent la rente de retraite du Régime de rentes du Québec. Cette étude a pour but de mieux connaître la situation des personnes qui reçoivent la rente de retraite. ** Est-ce que c'est un bon moment pour vous? ** Soyez assuré que les réponses que vous donnerez aux questions demeureront confidentielles et n'auront aucun impact sur votre dossier personnel à Retraite Québec. Durée approximative du sondage : 8 minutes*

Veuillez noter que cette entrevue est enregistrée à des fins de contrôle de qualité uniquement. À quel âge avez-vous commencé à recevoir un revenu de retraite?

*Au besoin : On entend par « revenu de retraite » :

- des revenus provenant de régimes publics tels que le Régime de rentes du Québec, aussi appelé « RRQ », ou la pension de la Sécurité de la vieillesse, soit la SV;
- des revenus provenant d'accumulations d'épargne personnelle telles que REER ou FERR (régime enregistré d'épargne-retraite ou fonds enregistré de revenu de retraite); CRI ou FRV (compte de retraite immobilisé ou fonds de revenu viager);
- des revenus provenant de régimes privés d'employeurs tels que RCR (régime complémentaire de retraite), aussi appelé « fonds de pension »; RVER (régime volontaire d'épargne-retraite); REER collectif (régime enregistré d'épargne-retraite collectif).*

*995: Ne reçoit pas de revenu de retraite

*998: Ne se souvient pas

*999: Refus (classez « Refus »)

Q_1b Vous ne recevez donc aucun revenu de retraite comme la rente de retraite du Régime de rentes du Québec, aussi appelé le « RRQ », un revenu de vos REER ou d'un fonds de pension de votre employeur?

1 : *Oui -> sortie

2 : *Non

Q_2a Pour le reste du questionnaire, nous utiliserons la terminologie « rente de retraite du RRQ » pour désigner la rente de retraite du Régime de rentes du Québec. À quel âge avez-vous commencé à recevoir votre rente de retraite du RRQ?

* Ne pas lire. Si la personne répond « 65 ans », précisez que nous parlons de la rente de retraite du Régime de rentes du Québec (RRQ), et non de la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) du fédéral (SV). Si maintient 65 ans et plus, remerciez et classez « Hors strate ».*

60 :	*60 ans->2b
65 :	*65 ans ou plus->verif65
90 :	*Autre que 60 ans ou 65 ans ou plus->verif65
98 :	*Ne s'en souvient pas->Sortie 99=*Refus (classez « Refus »)->2a
Q_verif65	Nous parlons de la rente de retraite du Régime de rentes du Québec (RRQ) et non de la pension de la Sécurité de la vieillesse du fédéral (SV). Est-ce que vous maintenez que vous avez commencé à recevoir votre retraite du RRQ à un autre âge que 60 ans?
1 :	*Oui (classez « Hors strate »)->verif65
2 :	*Non ->2a /*Retour à la question précédente Q_2a*/
Q_2b	Dans la planification initiale de votre retraite, aviez-vous prévu demander votre rente de retraite du RRQ à 60 ans?
1 :	*Oui
2 :	*Non
9 :	*NSP/NRP
Q_2c	Sachant que la rente de retraite du RRQ peut être payable à partir de 60 ans, est-ce que cela a influencé votre décision quant au moment de demander votre rente?
1 :	*Oui
2 :	*Non
9 :	*NSP/NRP
/*Filtre : cohorte 60 ans seulement et 2b=2; Q_3 sinon*/	
Q_2d	Est-ce que la pandémie a influencé votre planification de la retraite?
1 :	*Oui
2 :	*Non
9 :	*NSP/NRP
Q_3a	Est-ce que quelque chose aurait pu vous inciter à reporter au-delà de vos 60 ans votre demande de rente de retraite du RRQ?
1 :	*Oui
2 :	*Non
9 :	*NSP/NRP
Q_3	De quoi s'agit-il? *Au besoin : qu'est-ce qui aurait pu vous inciter à reporter la demande de votre rente de retraite du RRQ?*
1 :	*Aucune raison
2 :	*Une meilleure santé
3 :	*Une situation familiale favorable
4 :	*Raisons financières
5 :	*Meilleures conditions de travail

- 6 : *Augmenter sa rente du régime de retraite de l'employeur
- 7 : *Augmenter ses rentes des régimes publics
- 90: *Autre<préciser>
- 99 : *NSP/NRP

/*Affichage : Avez-vous (60 ans)/Avez-vous (65 et 70 ans)*/

- Q_4a** <affVerb1> cessé de travailler complètement au moment où vous avez commencé à recevoir votre rente de retraite du RRQ?
- 1 : *Oui->5a
- 2 : *Non
- 7 : *A arrêté de travailler avant de recevoir la rente de retraite->5a
- 9 : *NSP/NRP

/*Filtre : Q_4a=non pour les questions 4b, 4c et 4d*/

- Q_4b** <affVerb1> réduit votre temps de travail au moment où vous avez commencé à recevoir votre rente de retraite du RRQ?
- 1 : *Oui
- 2 : *Non
- 9 : *NSP/NRP

- Q_4c** Au moment de commencer à recevoir votre rente de retraite du RRQ, occupiez-vous le même emploi, ou le même genre d'emploi, qu'auparavant?
- 1 : *Oui
- 2 : *Non
- 9 : *NSP/NRP

- Q_4d** Pour quelle raison principale <affVerb3> continué à travailler?
- 1 : *Pour des raisons financières
- 4 : *Avait le goût de travailler/voulait continuer de travailler
- 5 : *Ne savait pas comment occuper son temps/s'ennuyait
- 90 : *Autre
- 99 : *NSP/NRP

/*Tous*/

- Q_5a** Êtes-vous sur le marché du travail présentement?
- 1 : *Oui
- 2 : *Non
- 9 : *NSP/NRP

/*Filtre : Q_5a=oui*/

Q_5b À quel âge comptez-vous arrêter définitivement de travailler?

*97 : Jamais

99 : NSP/NRP*

/*Filtre : Pour cohorte 60 ans seulement*/

Q_6a Retraite Québec vous avait fait parvenir un document, quelques mois avant votre 60^e anniversaire, pour vous informer de votre admissibilité à la rente de retraite du RRQ à 60 ans. Est-ce que le fait de recevoir le document *Cap sur votre retraite* et la demande simplifiée de rente de retraite du RRQ préremplie a influencé votre décision quant au moment pour demander cette rente?

1 : *Oui

2 : *Non

9 : *NSP/NRP

/*Tous*/

Q_6b Principalement, pourquoi avez-vous demandé votre rente de retraite du RRQ avant l'âge normal de 65 ans?

11 : *A besoin de ce revenu

1 : *Y avait droit/pouvait

13 : *Voulait en profiter

12 : *C'est plus avantageux pour lui/elle

16 : *L'avenir est incertain

3 : *À cause de son état de santé

90 : *Autre

99 : *NSP/NRP

Q_6c Avant de faire votre demande de rente, avez-vous demandé des conseils afin d'évaluer le meilleur moment pour demander votre rente de retraite du RRQ?

1 : *Oui

2 : *Non->7

9 : *NSP/NRP->7

/*Pour Q6d, filtre : Q_6c=oui*/

Q_6d Après de qui?

1 : *Famille

2 : *Ami

3 : *Conseiller financier

4 : *Planificateur financier

5 : *Organisme public

6 : *Comptable

- 7 : *Collègue de travail
 8 : *Retraite Québec
 90 : *Autres
 99 : *NSP/NRP

/*Tous*/

Q_7 Lorsque vous avez demandé votre rente de retraite du RRQ, saviez-vous que le montant de votre rente serait réduit par rapport à celui auquel vous auriez eu droit si vous aviez attendu à 65 ans pour la demander?

- 1 : *Oui
 2 : *Non->9a
 9 : *NSP/NRP->9a

Q_8 Saviez-vous que cette réduction s'appliquerait à votre rente pour le reste de votre vie?

- 1 : *Oui
 2 : *Non/NSP
 9 : *Refus de répondre

Q_9a Aujourd'hui, si c'était à refaire, à quel âge demanderiez-vous votre rente de retraite du RRQ? *Note à l'intervieweur : L'âge minimal pour demander la rente de retraite du RRQ est de 60 ans.*

- 1 : Au même âge ->10a1
 2 : Plus tard
 9 : *NSP/NRP ->10a1

Q_9b À quel âge exactement?

99 : NSP/NRP

Q_10a1 Avez-vous actuellement des revenus provenant d'un régime de retraite d'un employeur, comme un fonds de pension? *Pour l'intervieweur : RREGOP, RRPE, CARRA, régime de la CCQ, régime de retraite municipal, régime de retraite d'université, RRSP, REER collectif, RVER, gouvernement du Québec comme employeur)*

- 1 : *Oui
 2 : *Non
 9 : *NSP/NRP

Q_10a Avez-vous d'autres sources de revenus? *Sonder* *8 mentions, sortie=96,95,99

- 1 : *Revenus d'emploi
 3 : *Pension de la Sécurité de la vieillesse du fédéral (SV)
 4 : *Supplément de revenu garanti (SRG)
 5 : *Régime enregistré d'épargne-retraite (REER, CRI, FERR, FRV, RVER, fonds FTQ)
 7 : *Actifs (dividendes, intérêts, revenus de placements)
 9 : *Indemnités d'accident du travail (CSST, CNESST)
-

- 10 : *Indemnités d'accident de la route (SAAQ)
- 12 : *Immeubles à revenus/revenus de location
- 14 : *Rente de conjoint survivant
- 15 : *Compte enregistré libre d'impôt (CELI)
- 90 : *Autre
- 95 : *Aucune (à part la RRQ)->11
- 96 : *Aucune autre->11
- 99 : *NSP/NRP->11

Q_11	Par rapport à l'ensemble de vos revenus actuels, que représente, en pourcentage, la rente de retraite du RRQ? *À l'intervieweur : vous pouvez vous laisser interrompre* 1 : Moins de 25 % 2 : Entre 25 % et 49 % 3 : Entre 50 % et 74 % 4 : Entre 75 % et 99 % 5 : 100 % 9 : NSP/NRP
Q_12	Si l'âge minimal pour demander la rente de retraite du RRQ avait été plus élevé que 60 ans, auriez-vous été en mesure d'assumer vos obligations financières jusqu'au moment de faire votre demande? 1 : *Oui 2 : *Non 9 : *NSP/NRP
Q_13	Présentement, êtes-vous très confiant(e), plutôt confiant(e), plutôt inquiet(-ète) ou très inquiet(-ète) face à votre situation financière? 1 : *Très confiant(e) 2 : *Plutôt confiant(e) 3 : *Plutôt inquiet(ète) 4 : *Très inquiet(ète) 9 : *NSP/NRP
Q_14a	*Pour chacune des affirmations suivantes, indiquez si vous êtes en accord ou en désaccord.* L'évaluation de vos besoins financiers fait partie de vos préoccupations actuelles. 1 : *En accord 2 : *En désaccord 9 : *NSP/NRP
Q_14b	Vous pensez que vous avez suffisamment épargné pour la retraite.
Q_14c	Avant de recevoir un revenu de retraite, vous étiez préoccupé par la planification de votre retraite.

Q_14d	Lorsque vous avez demandé votre rente de retraite du RRQ, il était plus important de recevoir une rente tout de suite, même un montant plus faible, plutôt qu'une rente d'un montant plus élevé plus tard.
Q_14e	Vous pensez que vous avez des revenus suffisants pour maintenir votre niveau de vie.
Q_14f	Vous croyez que vous aurez suffisamment d'argent tout au long de la retraite.
Q_15	Croyez-vous que, pour les années à venir, votre niveau de vie... 1 : s'améliorera?->18 2 : restera le même?->18 3 : se détériorera? 9 : *NSP/NRP->18
Q_16	Pour quelle raison principalement croyez-vous que votre niveau de vie se détériorera au cours des années à venir? *Ne pas lire* 8 : *Le coût de la vie augmente 2 : *Le revenu de retraite n'est pas indexé 9 : *Manque de revenus 90 : *Autre 99 : *NSP/NRP
Q_18	J'ai presque terminé. Je tiens à vous remercier du temps que vous m'avez consacré(e) jusqu'à maintenant; votre collaboration est grandement appréciée. Nous allons maintenant terminer avec quelques questions d'ordre sociodémographique. Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez terminé? Est-ce... *Vous pouvez vous laisser interrompre* 1 : primaire? 2 : secondaire? (y compris la formation professionnelle)? 3 : collégial ou cégep (y compris la formation technique)? 4 : universitaire? 9 : *NSP/NRP
Q_19	Quelle est votre situation de vie? Vivez-vous... 1 : en couple? 2 : seul? 3 : avec des proches (famille rapprochée ou élargie, amis)? 90 : *Autre 99 : *NSP/NRP
Q_20	Dans quelle catégorie situez-vous votre revenu personnel avant impôt pour l'année 2020? *NOTE : Vous pouvez vous laisser interrompre. Mettre la borne dans la catégorie INFÉRIEURE.*

- 1 : 15 000 \$ ou moins
- 2 : 15 000 à 30 000 \$
- 3 : 30 000 à 45 000 \$
- 4 : 45 000 à 60 000 \$
- 5 : 60 000 à 75 000 \$
- 6 : 75 000 \$ et plus
- 99 : *NSP/NRP

Q_21

Quelle est la langue que vous avez apprise en premier lieu à la maison dans votre enfance et que vous comprenez encore?

- 1 : *Français
- 2 : *Anglais
- 3 : *Autre
- 9 : *NSP/NRP

Q_URGENCE

Au besoin pour ((G expliquer la raison de l'appel:)) - Je vous appelle pour faire un sondage. Je travaille pour SOM, une firme de sondage indépendante, qui a été mandatée par Retraite Québec pour faire cette étude. - Votre participation est volontaire, elle aiderait Retraite Québec à améliorer les services donnés à ses clients. - Je n'ai pas accès à votre dossier. Retraite Québec nous a seulement fourni les noms et numéros de téléphone de ses clients afin qu'on puisse les joindre. - On cherche à connaître votre opinion. Les renseignements que vous nous fournirez demeureront confidentiels. - Si jamais certaines questions vous indisposent, vous pouvez m'en informer et nous passerons à la suivante. Au besoin pour ((G valider la légitimité)) de notre démarche : - Vous pouvez joindre le service des renseignements téléphoniques de Retraite Québec afin de valider la légitimité du sondage : - Numéro de téléphone du ((G service des renseignements téléphoniques de Retraite Québec :)) 1 800 463-5185. Demander si on peut rappeler et mettre en rendez-vous (ou en refus, le cas échéant).

2=*Continuer

Q_FIN

Voilà, c'est terminé. Au nom de SOM et de Retraite Québec, je vous remercie et je vous souhaite une bonne fin de journée/soirée!

**Pour plus de renseignements,
vous pouvez communiquer
avec nous.**

Par Internet

retraitequebec.gouv.qc.ca

Par courriel

statistiques@retraitequebec.gouv.qc.ca

Par la poste

Retraite Québec
Case postale 5200
Québec (Québec) G1K 7S9



Partenaire de votre
sécurité financière